

COMMUNIQUE

A l'aube d'une campagne.... Protection indispensable des journalistes

Paris, le 8 décembre 2021

A l'aube d'une campagne déjà marquée par de nombreuses violences contre les journalistes, la Fédération Française des Agences de Presse tient à rappeler deux principes à valeur constitutionnelle : la liberté et le pluralisme de la presse.

Tout journaliste, notamment ceux appartenant à une agence de presse dont le métier est de fournir aux médias des informations sous forme de textes, photos, vidéos, doit pouvoir exercer son travail librement.

Tout journaliste doit être protégé dans l'exercice de sa profession qui est de rendre compte de faits publics, comme des meetings politiques ou des manifestations sur la voie publique, qu'elles soient autorisées ou non.

A l'heure où le ministre de l'Intérieur a rendu public le schéma national du maintien de l'ordre (SNMO), élaboré en collaboration étroite avec le ministère de la Culture et les professionnels de l'information (syndicats de journalistes, de la presse et des agences de presse), la FFAP rappelle le rôle essentiel des journalistes dans une société démocratique et appelle au respect de ces principes.

Christian Gerin, Président

Contact : Florence Braka, directrice générale, f.braka@ffap.fr, 06 03 51 70 18